

Charte Ethique et Conformité



Le groupe ALTEN a construit son développement sur la base de principes fondamentaux d'intégrité et de transparence, mis en œuvre par ses dirigeants et ses salariés pour établir durablement des rapports de confiance avec ses collaborateurs, ses institutions représentatives du personnel, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, ses concurrents et tous ses partenaires.

Notre rayonnement international et notre leadership sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies nous confèrent une responsabilité envers l'ensemble de nos interlocuteurs. C'est pourquoi nous avons inscrit depuis quelques années l'Ethique et le Développement Durable au cœur de notre stratégie, afin que nous parlions un même langage et appliquions les mêmes directives pour faire respecter les valeurs du Groupe.

Je suis convaincu qu'il n'est pas d'entreprise durable sans confiance, et que la réputation et l'intégrité de notre Groupe ne peuvent se construire qu'en renforçant continuellement notre éthique.

Ainsi, nous avons souhaité créer un socle d'engagements communs, traduisant notre volonté de respecter et de faire respecter, dans toute notre sphère d'influence, les principes d'actions et de comportement de chacun des collaborateurs, en toutes circonstances et dans tous nos pays d'implantation.

Cette Charte Ethique & Conformité formalise les engagements de notre Groupe à exercer et développer ses activités dans le respect le plus strict des lois et réglementations nationales et internationales.

Par ailleurs, afin d'accompagner le déploiement de cette Charte, j'ai décidé de mettre en place un Comité Ethique & Conformité. Ses membres et moi-même veilleront activement à la bonne application de nos engagements et principes de conduite, et géreront le suivi de toutes les questions traitant à l'éthique et la conformité au sein du Groupe.

C'est par l'exemplarité de notre comportement que nous contribuerons collectivement à la croissance durable et à la performance de notre Groupe.

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Charte Ethique et Conformité

Le groupe ALTEN souhaite répondre aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes, anticiper les exigences, et concilier performance avec responsabilité.

Le groupe ALTEN s'engage en ce sens et respecte :

- les 10 principes du [Pacte Mondial](#) des Nations Unies ;
- la [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#) des Nations Unies ;
- différentes conventions de l'[Organisation Internationale du Travail](#) ;
- les [principes directeurs de l'OCDE](#) à l'intention des entreprises multinationales.

La mise à jour de la Charte Ethique & Conformité permet de réaffirmer les convictions et fondements éthiques du groupe ALTEN. Elle décrit les principes d'actions qui doivent inspirer le comportement de chaque collaborateur en toutes circonstances et dans tous les pays.



ALLEN

Charte Ethique et Conformité

Respecter le Groupe

Les salariés du groupe ALTEN doivent être soucieux et garants de la qualité de l'image et des prestations délivrées par le Groupe. Ils s'attachent à en diffuser une image positive et attrayante. Ainsi, ils évitent, au quotidien, tout dénigrement ou critique pouvant causer du tort au Groupe ou entacher sa réputation, notamment via l'utilisation des outils de communication accessibles via Internet.

Honorer les relations commerciales

Le groupe ALTEN s'engage à travailler honnêtement et équitablement avec tous ses clients, en leur fournissant des produits et services de qualité répondant à leurs exigences, ainsi que les informations exactes sur ses produits et services relatives à ses prestations de services.

Les informations confidentielles, sensibles ou privées relatives aux clients ne doivent en aucun cas être communiquées à autrui, sauf lorsque exigé ou autorisé dans le cadre d'un projet ou d'un contrat.

Prévenir la corruption

Conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE, le groupe ALTEN est déterminé à bannir toute forme de corruption de ses transactions commerciales.

Le groupe ALTEN s'engage à ne pas offrir, recevoir, ni fournir, directement ou indirectement, un avantage quelconque, pécuniaire ou autre, à un représentant de l'État ou de celui-ci, à un parti politique ou de celui-ci, à un employé ou agent d'un client public ou privé ou de ceux-ci, à un organisme de prêt ou d'une banque ou de ceux-ci, sous peine de sanctions pénales, dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou encore de recevoir une quelconque facilité ou faveur impliquant la transgression d'une réglementation.

Le groupe ALTEN reconnaît que les invitations et cadeaux offerts ou reçus peuvent parfois contribuer à de bonnes relations d'affaires. Cependant, les invitations et cadeaux doivent d'une part rester dans des limites acceptables, tant au regard des usages que des législations anticorruption, et d'autre part ne jamais créer d'obligations de celui qui reçoit vis-à-vis de celui qui offre. Les critères d'acceptation sont très clairement définis par le groupe ALTEN et chaque octroi ou réception doit systématiquement faire l'objet d'un accord de la hiérarchie, en totale transparence.

Dans tous les cas, il est interdit de solliciter un cadeau, une invitation ou quelconque autre avantage.

Reporter les exigences vers les fournisseurs et sous-traitants

Le groupe ALTEN développe des relations de coopération mutuelle avec ses fournisseurs, fondées sur un principe de loyauté réciproque.

Le groupe ALTEN s'engage à prendre en considération les intérêts de chacun de ses fournisseurs et sous-traitants, dans la clarté et le respect de termes contractuels équitables.

Par ailleurs, le groupe ALTEN met en place des dispositifs pour s'assurer du respect par ses fournisseurs et sous-traitants des principales dispositions légales relatives à leurs activités et à leur environnement professionnel. En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, le groupe ALTEN s'engage à respecter et à promouvoir dans sa sphère d'influence les dix principes universels en matière de droits de l'Homme, de respect des normes du travail, de protection de l'environnement, ainsi que de lutte contre la corruption. Ainsi, conformément aux principes énoncés dans sa Charte Achats Responsables, le groupe ALTEN invite ses fournisseurs et sous-traitants à s'associer à cette démarche et à se conformer aux dispositions du Pacte Mondial et de l'Organisation Internationale du Travail.



ALTEN

Charte Ethique et Conformité

Maitriser le contrôle des exportations

Toutes les entités du groupe ALTEN respectent strictement les lois sur le contrôle des exportations applicables dans le pays où elles sont établies, en particulier pour une application à la fois civile et militaire.

Il incombe aux collaborateurs impliqués dans des opérations de commerce international la responsabilité de s'assurer qu'ils respectent les lois en vigueur, si nécessaire en demandant l'appui de leur Direction Juridique et des responsables du Contrôle des Exportations.

Proscrire les délits d'initiés

Chaque collaborateur disposant, du fait de son activité professionnelle, d'une information qui n'est pas connue du public, et qui, si elle était divulguée, serait de nature à influencer le cours de bourse des titres ALTEN ou d'une autre société, s'interdit d'intervenir (directement ou par personne interposée) sur lesdits titres, ou de recommander à des tiers d'intervenir, tant que cette information n'est pas rendue publique par une personne habilitée.

Par ailleurs, chaque collaborateur détenant une telle information se doit d'en préserver la confidentialité. Le non-respect de la réglementation en matière de détention ou d'utilisation d'une information privilégiée est susceptible de lourdes sanctions civiles et pénales.

Prévenir les conflits d'intérêt

Les situations de nature à altérer les performances ou le jugement d'un collaborateur ainsi que les situations de conflits entre les intérêts du groupe ALTEN, les intérêts personnels ou ceux d'un proche doivent être traitées et discutées en toute transparence avec la Direction.

Protéger les données et les actifs

Les droits de propriété intellectuelle du groupe ALTEN (brevets, savoir-faire, secrets de fabrication, marques déposées, noms de domaine, concepts industriels, droits d'auteur, etc.) constituent les principaux actifs et, à ce titre, sont protégés par la loi, partout où cela est possible.

Les collaborateurs du groupe ALTEN sont garants de la confidentialité des informations dont ils disposent. Ils s'interdisent de divulguer des informations privilégiées, sensibles ou confidentielles en dehors du Groupe ou à des personnes internes au Groupe non habilitées à connaître ces informations.

Le groupe ALTEN étant coté en Bourse, les collaborateurs ne sont pas autorisés à prendre la parole au nom du Groupe. Toute intervention auprès des médias, investisseurs ou autre partie prenante externe du Groupe est sujette à autorisation préalable auprès de la Direction. Par ailleurs, les collaborateurs se doivent d'être toujours attentifs à la confidentialité de leurs conversations, notamment dans les lieux publics.

Le groupe ALTEN interdit l'utilisation des actifs ou des informations privilégiées, sensibles ou confidentielles à des fins personnelles ou professionnelles détournées de leur objectif initial. De même, les systèmes de communications et les outils informatiques sont fournis par l'entreprise aux collaborateurs à des fins professionnelles.

La charte Informatique du groupe ALTEN définit les règles concernant tous les usages liés aux services informatiques et ressources mis à disposition des collaborateurs au sein du Groupe. Cette charte, annexée au règlement intérieur recense les droits et obligations des salariés, tout en soulignant leurs responsabilités.

Par ailleurs, la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information du groupe ALTEN constitue le référentiel de sûreté informatique contenant les règles de conduite applicables pour l'ensemble des collaborateurs du groupe ALTEN, pour protéger la sûreté de l'information.

Les collaborateurs du groupe ALTEN sont tenus de respecter les principes ci-dessus énoncés, même après leur départ du Groupe.

Charte Ethique et Conformité

Interdire les accords et ententes avec les concurrents

Le groupe ALTEN et ses salariés se conforment au droit français, européen et international de la concurrence et au droit de chacun des pays où le Groupe exerce son activité.

Le groupe ALTEN et ses salariés s'abstiennent de fausser, directement ou indirectement, le libre jeu de la concurrence dans toutes transactions commerciales. Ils s'abstiennent également de tout comportement déloyal envers les concurrents ainsi que de participer à des ententes illicites.

Respecter l'environnement

Conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le groupe ALTEN s'engage à protéger l'environnement :

- en réduisant durablement l'impact de ses activités directes sur les ressources naturelles et la biodiversité et à promouvoir les « éco-gestes » auprès de ses collaborateurs ;
- en accompagnant ses clients dans le développement de solutions technologiques innovantes et favorables à l'environnement ;
- en incitant ses collaborateurs à participer activement à l'innovation responsable.

Les engagements du groupe ALTEN en matière d'environnement sont formalisés dans un document public et diffusé à tous les collaborateurs du Groupe : la Charte Développement Durable.

Chaque salarié se doit de respecter et mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite Charte.

Charte Ethique et Conformité

Gouvernance et mise en œuvre

La Charte Ethique & Conformité du groupe ALTEN est destinée à l'ensemble de ses collaborateurs, dans tous les pays où le Groupe est implanté.

Disponible en anglais et français, cette Charte est accessible à tous sur le site internet et les intranets du Groupe ALTEN.

Ce document est également remis à l'embauche de chaque salarié du Groupe.

Il incombe aux collaborateurs du groupe ALTEN de connaître, respecter et mettre en œuvre les principes d'actions et règles de conduite édités dans cette Charte.

Le processus de diffusion de cette Charte est activement soutenu par la Direction Générale et le Conseil d'Administration. Parallèlement à ce dispositif, un Comité Ethique & Conformité a été mis en place au niveau global Groupe. Il a pour objectif de suivre la bonne diffusion et application de cette Charte, de répondre aux sollicitations et éventuelles alertes des collaborateurs et de faire évoluer si nécessaire les politiques mises en place en terme d'éthique et de conformité.

Procédure d'alerte

En cas d'interrogation sur l'un des principes de cette Charte Ethique & Conformité, chaque collaborateur a le devoir de solliciter sa hiérarchie afin d'obtenir des clarifications et les informations nécessaires.

Si un collaborateur estime que l'une des règles de conduite énoncée dans cette Charte n'est pas respectée, il ne doit pas hésiter à exercer un droit d'alerte, aux moyens de deux dispositifs :

- **une adresse mail dédiée : ethics@alten.com**
- **un formulaire d'alerte**

La procédure d'alerte décrite dans la présente Charte n'a pas pour objet de traiter de situations individuelles (notamment de procédures disciplinaires) ou collectives, et/ou ayant trait à des problématiques d'application de la réglementation du travail, cette dernière prévoyant des mécanismes spécifiques similaires qui lui sont propres, et dont l'utilisation revient, de par la loi, aux instances représentatives du personnel.

Tout sera mis en œuvre pour préserver la confidentialité liée à l'exercice par un collaborateur de son droit d'alerte. Le groupe ALTEN s'engage à ce qu'aucun collaborateur ne subisse de conséquences négatives (discriminations, etc.) du fait du recours à ces dispositifs ou de la fourniture d'information de bonne foi dans le cadre d'investigation.

Quel que soit le moyen de transmission utilisé, l'alerte fera l'objet d'une confirmation par écrit et sera traitée dans un délai de deux mois maximum.

